

TERMES DE RÉFÉRENCES DES GROUPES DU RÉSEAU NATIONAL POUR LE "PROGRAMME DES EMPLOIS POUR L'AFRIQUE : STRATÉGIES D'EMPLOIS APTES À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE".

I. INTRODUCTION

Le Programme des Emplois pour l'Afrique est une initiative conjointe OIT-PNUD lancée dans la foulée du Sommet Social Mondial (1995) sur base des Déclarations relatives aux emplois productifs et à l'éradication de la pauvreté. Sa mise en oeuvre vient en appui à l'Initiative Spéciale pour l'Afrique du Systèmes des Nations Unies. Le cadre de référence des politiques repose sur le Programme des "Emplois pour l'Afrique : Stratégies d'Emplois aptes à réduire la Pauvreté en Afrique Subsaharienne" (JFA-PRESSA). L'objectif essentiel de JFA-PRESSA est de consolider une stratégie par l'investissement en vue d'optimiser l'emploi et de réduire la pauvreté, qui soit cohérente, multi-sectorielle, multi-institutionnelle et qui se renforce mutuellement.

Cette approche constitue un changement fondamental de politiques par rapport aux approches antérieures, au coup par coup, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas réussi à faire face à la double crise du chômage et de la pauvreté en Afrique. Une telle innovation dans les politiques nécessitera non seulement d'établir de nouvelles institutions et de renforcer celles existantes mais aussi d'adopter une stratégie qui garantira que le message comme la mise en oeuvre touchera effectivement les bénéficiaires ciblés.

II. COMPOSITION DES GRN

Une des manières de mobiliser un soutien collectif et un consensus pour l'initiative PRESSA est d'établir un Groupe du Réseau National (GRN) pour chacun des dix pays participant à la phase initiale du projet JFA-PRESSA. Les groupes du réseau seront établis dans ce contexte. Selon le document du Projet JFA-PRESSA, les Groupes du Réseau National devraient se composer de façon à comprendre des membres issus des organisations suivantes : les Institutions du Secteur Public (Ministères du Travail et

de l'Emploi, de la Planification, du Budget et des Finances, de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Industrie et du Commerce, de l'Education et de la Formation, Gouvernements locaux et Travaux publics); les Institutions du Secteur Privé (Organisations Patronales et Syndicales, Organisations de coordination des Affaires tels que les fondations du secteur privé, etc.); les Universités et les Centres de Recherche, les ONG (représentatives du développement des micro et petites entreprises, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des travailleurs licenciés lors des restructurations; ainsi que les organisations de coordination, représentant des ONG importantes et ayant une capacité de mise en oeuvre au niveau local); les principales Organisations Communautaires Locales, y compris des représentants des associations de l'administration locale; ainsi que des Universités, du Gouvernement, et du Secteur Privé qui réfléchissent sur les questions relatives au marché du travail.

III. TERMES DE REFERENCES DES GRN

Le cadre principal des termes de références est établi de la manière suivante :

- i. plaider, dans les cercles des décideurs, en faveur de l'importance de l'accélération, ainsi que de la réorientation, des investissements vers des activités créatrices d'emplois et réduisant la pauvreté.
- ii. établir et/ou renforcer la capacité nationale à concevoir des stratégies de croissance par l'investissement capables de générer des emplois de qualité (productifs) pour les segments les plus pauvres de la population dans les pays participants.
- iii. promouvoir les entreprises à haute intensité de travail et valorisant la productivité, et soutenant les programmes d'investissement qui favorisent l'emploi et les pauvres.
- ~~iv. explorer les mécanismes en vue d'atteindre une cohérence entre les politiques d'investissement et les programmes aux niveaux local, national et régional.~~

- v. développer et mettre en oeuvre des mécanismes afin d'assurer la consistance des actions politiques pour l'investissement aux niveaux micro, mezzo (sectoriel) et macro.
- vi. oeuvrer en vue de garantir la participation massive des communautés de base dans les programmes d'investissement aptes à réduire la pauvreté en utilisant les actifs en travail productif.
- vii. plaider en faveur de la participation totale des acteurs clés du développement socio-économique aux niveaux local, national et régional lors de toutes les activités JFA-PRESSA.
- viii. améliorer le renforcement continu et effectif des capacités parmi ses membres, les décideurs et les maîtres d'oeuvre en organisant des séminaires, des formations et des groupes de travail à l'échelon national, ainsi que des voyages d'étude.
- ix. utiliser le dialogue dans le but d'assurer la prise en compte des programmes d'emplois aptes à réduire la pauvreté dans tous les projets et programmes publics d'investissement, et leur ciblage direct vers les plus pauvres.
- x. parrainer et promouvoir l'évaluation des impacts des politiques actuelles d'investissement, publiques et privées, sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, au moyen d'études sur l'investissement pour l'emploi aptes à réduire la pauvreté, et donner une large publicité aux résultats.
- xi. évaluer et contrôler régulièrement les composantes générales de l'initiative JFA-PRESSA dans l'environnement macro-économique et générer des mécanismes de feed-back pour renforcer les politiques.
- xii. identifier des mesures et des programmes d'appui qui garantiront à long terme la durabilité de JFA-PRESSA; et
- xiii. user et développer toutes les mesures légitimes et effectives conduisant à la réalisation des objectifs de JFA-PRESSA dans les pays participants.